



SPORT CHARTE COMMUNALE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DES SPORTS





1. PRÉAMBULE

La présente Charte se situe dans le contexte de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport, du concept-cadre « L'etzebuerg lieft Sport » et de l'accord de coalition 2023 - 2028 visant à promouvoir une société saine, active et inclusive par le développement de l'activité physique et des sports.

En signant cette charte, la Commune s'engage à contribuer activement à la réalisation de la vision commune décrite ci-après. Le ministère des Sports, quant à lui, s'engage à conseiller et soutenir la commune dans cette démarche notamment en ce qui concerne les volets organisationnels et financiers.



2. VISION

Le ministère des Sports et la commune aspirent à promouvoir une société saine, active et inclusive, où chaque individu a la possibilité de participer à des activités physiques et des sports, indépendamment de son âge, de ses capacités ou de sa condition sociale. À travers la promotion d'une politique sportive sans barrières d'accès, les parties s'engagent à rendre l'activité physique et les sports un véritable levier de santé mentale et physique, de cohésion sociale et de vivre-ensemble, en renforçant les valeurs de respect, d'inclusion et de solidarité.

Sont soutenus à la fois le sport de compétition et l'activité physique axé sur la participation, afin de toucher un large public et d'encourager la pratique régulière.

Etant donné que le mouvement sportif ne se réduit pas au sport de compétition, mais se caractérise notamment par le sport-loisir, le sport-santé et le sport pour tous, les clubs sportifs sont soutenus pour développer leur offre ainsi que la qualité de l'encadrement de leurs membres de tous âges et niveaux.

De plus, la création et l'optimisation d'infrastructures et d'espaces accessibles et adaptés seront une priorité, pour permettre la pratique de l'activité physique et des sports sous forme organisé ou non organisé dans des environnements formels et informels.

Enfin, le développement d'une offre diversifiée, adaptée aux différents moments de la vie, sera essentiel pour garantir que chaque citoyen puisse bénéficier des bienfaits de l'activité physique et des sports.

3. PRINCIPES

La commune reconnaît les principes de base ci-dessous qui guideront les actions afin de promouvoir une société saine, active, inclusive et respectueuse des valeurs de l'activité physique et des sports.

- Durabilité: La commune s'engage à garantir des initiatives visant à encourager un développement durable de l'activité physique et des sports.
- Inclusion et diversité: La commune s'engage à promouvoir l'accès à l'activité physique et aux sports pour tous et de créer un environnement où chacun se sent respecté, valorisé et encouragé à participer.
- Transparence et information : La commune s'engage à veiller à ce que tous les acteurs soient bien informés des offres et des infrastructures existantes.
- **Respect et solidarité :** La commune s'engage à promouvoir la solidarité et le respect mutuel entre les pratiquants.
- **Éthique et fair-play :** La commune s'engage à encourager la pratique d'une activité physique et d'un sport éthique, en respectant les principes du fair-play et de l'intégrité dans toutes les initiatives locales.
- **Participation :** La commune s'engage à impliquer les citoyens et prendra en compte leurs besoins dans la mesure du possible.



4. ENGAGEMENTS

La commune s'engage à promouvoir une société saine, active et inclusive à travers trois domaines clés : les acteurs, l'offre ainsi que les infrastructures et espaces. Elle adopte une approche équilibrée de ces trois domaines afin d'assurer un développement durable de l'activité physique et des sports au niveau communal voire régional.

LES ACTEURS



- Promotion de la coopération avec et entres les acteurs locaux
 La commune s'engage à promouvoir la collaboration avec et entre
 tous les acteurs concernés de l'activité physique et des sports afin de
 renforcer la coordination des initiatives physiques et sportives et de
 maximiser l'utilisation des ressources disponibles.
- Soutien aux acteurs du sport compétitif et participatif
 La commune s'engage à soutenir tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'activité physique et des sports.
- Soutien aux acteurs locaux du mo uvement sportif
 La commune s'engage à soutenir les acteurs locaux du mouvement
 sportif ainsi que les autres partenaires locaux à développer leurs
 capacités organisationnelles.
- Cohésion sociale et vivre ensemble
 La commune s'engage à utiliser l'activité physique et les sports comme levier de santé mentale et physique, de cohésion sociale et de vivre-ensemble, notamment en favorisant le bénévolat.

L'OFFRE



- Promotion d'une offre accessible à tous
 La commune s'engage à développer et à promouvoir une offre d'activités physiques et sportives accessible à tous et adaptée aux besoins de toutes les catégories de population.
- Encouragement des pratiques organisées et non organisées
 La commune s'engage à soutenir les activités physiques et sportives
 organisées par les acteurs locaux, tout en favorisant également les
 pratiques non organisées ou informelles, permettant à chacun de
 s'engager selon ses préférences et disponibilités.

LES INFRASTRUCTURES ET ESPACES

GOOD PLACES Création et optimisation des infrastructures sportives
 La commune s'engage à créer de nouvelles infrastructures sportives
 adaptées aux besoins variés des acteurs, tout en optimisant l'utilisation des installations existantes.

Espaces en accès libre dédiés à l'activité physique et aux sports La commune s'engage à mettre à disposition des espaces dédiés à l'activité physique et aux sports en accès libre pour permettre à tous les citoyens de pratiquer une activité physique ou sportive dans un cadre sécurisé et adapté, sans contrainte de coût ou d'organisation préalable.

Fait à Luxembourg, le			
Le collège des bourgmestre	et échevins		
Prénom NOM	Prénom NOM	Prénom NOM	
Bourgmestre	Échevin	Échevin	